Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 9

Artikel: La remonte de la cavalerie en Suisse
Autor: Dutoit, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337421

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les armes des autres pays que la France furent en général basées sur les principes mis en relief par Delvigne, Thouvenin, Minié, Tamisier, Nessler, etc. *(N. d. T.)*

(A suivre.)

La remonte de la cavalerie en Suisse.

La cavalerie suisse sera nationale, ou elle ne sera pas.
(D'Albis, 1883.)

Introduction

La remonte est l'opération militaire qui consiste à compléter en chevaux les effectifs diminués par suite des morts et des réformes. Cette opération, régulière dans les armées permanentes, ne se pratique, en Suisse, que pour la Régie fédérale, et, depuis la réorganisation de 1875, pour la cavalerie. Tout récemment, — en 1894, — on a acheté des chevaux destinés aux écoles de recrues de l'artillerie de campagne ; cet essai a été dès lors continué chaque année, et, en raison de ses attaches avec la remonte de la cavalerie et de la Régie, il nous forcera, malgré le titre de cette étude, à parler des trois catégories de remonte, qui actuellement s'opèrent en même temps et par les soins des mêmes commissions.

Système de remonte avant 1875.

Sans remonter à Divicon pour analyser le type du cheval monté par le guerrier de Gleyre, rappelons brièvement le système suivi pour la remonte de la cavalerie avant 1875.

Les recrues de cavalerie volontaires, désignées, dans certains cantons, par leur position sociale ou financière, ou même encore fournies par certaines circonscriptions, comme c'était le cas des *dragons vassaux* fournis à LL. EE. de Berne, se présentaient à l'avant-revue en petite tenue assis sur leurs montures, dans un équilibre plus ou moins stable. Les premières étaient facilement admises ; les autres, les montures, étaient examinées à fond et souvent refusées par une commission composée alors d'un officier supérieur de cavalerie, — généralement le chef d'arme cantonal, — du commissaire des guerres et d'un vétérinaire d'état-major. Les instructions données à ces commissions étaient nulles, et chacune d'elles jugeant approximativement, il en résultait une « macédoine »

de *bâbis* et de *motailes*, à côté de chevaux à tous les degrés de sang, importés à grands frais, qui échouaient de temps en temps en Suisse; aussi quelle cacophonie dans le rang, dans l'alignement, dans les allures et dans les effectifs ! Tel cheval était cité pour ne pas se laisser monter dans le rang, pour ne pas détacher, pour ne pas galoper, pour se blesser régulièrement à telle région du corps, si bien qu'une première chevauchée le mettait hors de service.

Telle compagnie, rassemblée à Payerne, arrivait à Thoune avec 5 chevaux valides; telle autre de landwehr ne pouvait arriver à se réunir, pour passer son inspection de fin de cours, sur la place d'armes de Moudon, etc., etc.

Et entre les compagnies, que de types différents ! La Suisse orientale offrait ses chevaux d'Einsiedlen et du Rheinthal, à types frisons ou mecklembourgeois, énormes carcans avec assez de tête, mais moins de membre. Les dragons de la campagne de Berne et les Fribourgeois entraient en service avec des haquenées à croupe de Yorkshire, suant leur graisse et leur oisiveté.

Les Jurassiens affectionnaient leurs petits chevaux des Franches-Montagnes, de 150 à 154 cm., à encolure courte et horizontale, qui, une fois sellés et houssés, ne laissaient plus voir d'eux que les oreilles et la queue.

Quant à la Suisse occidentale et une grande partie de la Suisse centrale, le type à la mode était l'Erlenbach, avec assez de chef et de tempérament, mais dépourvu bien souvent de biceps et de poignet. Dans le canton de Vaud plus spécialement, beaucoup de chevaux provenaient des marchés français du Doubs, de la Côte-d'Or, du Jura et de la Haute-Saône, produits de croisements anglo-normands, à divers degrés de sang.

Remonte après 1870.

Types. Age et taille.

La réorganisation militaire, reconnue nécessaire après 1870, plaçait dans les mains de la Confédération l'achat et l'acceptation des chevaux de cavalerie. Ces opérations, s'effectuant généralement par les mêmes commissions, ont fini par amener une uniformité de types de remonte et ont donné un cachet tout particulier à nos escadrons de dragons et à nos compagnies de guides.

Cela n'a cependant pas marché tout seul. Il s'est produit des tâtonnements pour le type, pour la race, pour l'âge, pour la taille et pour les aptitudes, car, condition presque paradoxale, *la première qualité du cheval de cavalerie suisse est qu'il puisse être attelé.*

Pour le type, on avait d'abord essayé du cheval de cavalerie légère, puis, conséquence naturelle de cette erreur, on a choisi le lourd cheval de cuirassier, pour en arriver au modèle actuel : *le cheval à deux mains et à toute sauce.*

Pour la race, on a successivement adopté des Ostpreussen, des Redinger, des Frisons allemands, des Hanovriens, Oldenbourgeois, Holsteiner, en un mot tout ce qui s'élève dans l'Allemagne du Nord. En 1877, l'exportation de l'Allemagne étant interdite, on a cherché en Danemark : dans le Jutland et dans les îles. Depuis quelques années, des grands marchands nous vendent des Irlandais. Enfin, depuis deux ans, la baisse énorme des chevaux aux Etats-Unis d'Amérique, a permis l'essai d'échantillons venant du Kentucky.

L'âge était primitivement fixé de 4 à 6 ans, mais l'expérience a prouvé que le cheval de 5 à 6 ans, possédant les qualités d'une remonte et rentrant dans les prix que l'Administration peut payer, est en général une « rosse » qui ne s'est pas vendue ailleurs. D'un autre côté, en raison du service de dix années exigé du cheval, il était préférable de le prendre le plus près possible de l'âge où l'on peut commencer à le dresser, autrement dit à le « tarabuster », c'est-à-dire à quatre ans.

En définitive, à la faveur du dépôt central et de son annexe de Hofwyl, créée pour l'acclimatation des remontes, il est résulté que des jeunes chevaux ont déjà été achetés à 3 ans révolus, pourvu que, comme le veut le Règlement, ils eussent « posé deux fois » ; question de précocité ou « truc » des vendeurs, qui, arrachant prématurément les dents de lait, arrivent facilement à vieillir un gros poulain d'un an.

Pour la taille, mêmes fluctuations. Primitivement, on s'en est tenu au Règlement, soit autour de 154 cm. et en dessous de 160 cm. Les recrues étaient alors divisées en trois catégories de taille, auxquelles correspondaient des lots de chevaux proportionnés. Actuellement, il est d'usage de ne plus accepter de remontes inférieures à 157 cm., et l'on motive cette mesure par le poids du paquetage et des accessoires, ainsi que

par l'embonpoint satisfaisant que prennent généralement nos cavaliers avant leur passage en landwehr.

On avait espéré concilier les exigences de la vie civile de nos cavaliers, vignerons, laboureurs ou montagnards, avec un cheval qui soit plus cheval de guerre que cheval de paix ; il a fallu en rabattre et repousser les types « flambards et canailles » pour s'en tenir au cheval d'humeur égale, « qui fait plaisir à la maison ».

La Régie fédérale, de son côté, étendait le cercle de ses essais et de ses expériences : Anglo-normands de l'Orne, du Merlerault ou de la Plaine de Caen ; Irlandais de Dublin ; pur sang de Chantilly ; Firiz-Bey de Babalna ; Gidran, Vonius des célèbres haras hongrois ; bidets du pays améliorés, tous ont été expérimentés avec plus ou moins de chance et de réussite.

De la qualité.

Il ne nous appartient pas de décrire ici les qualités et défauts de chacune de ces races, car l'*individualité*, c'est-à-dire la réunion dans un même sujet des qualités indispensables au bon cheval de guerre : le sang, la trempe et la charpente, peut se rencontrer dans toutes les races. Il est bien entendu que, pour le service de selle, nous demandons ces qualités à un cheval bâti pour la selle, c'est-à-dire à *étendue de contraction*, et non à un sujet façonné en fardier ou en *intensité de contraction*.

Il n'en est pas moins vrai que si ces trois facteurs réunis, qui constituent la *qualité*, se rencontrent dans toutes les races, il est des races mieux dotées que d'autres, en particulier celles qui dérivent du pur-sang anglais ou arabe, qui ont la qualité au plus haut degré. On ne saurait mieux définir la qualité qu'en citant cette préface de Maurice de Casté dans l'ouvrage intitulé *Nos remontes :*

« On rencontre certains chevaux de service qui sont abso-
» lument inusables ; ils font tous les métiers, attrapent les
» plus épouvantables corvées, sont successivement chevaux
» de course, chevaux d'arme, chevaux de chasse, montent des
» maîtres et des piqueurs ; puis ils passent à l'attelage, on les
» met aujourd'hui au timon, demain à la volée ; ils traînent
» tantôt un tilbury, tantôt une victoria et arrivent ainsi à un
» âge invraisemblable ; ils sont tarés, mais, usés, jamais. Ce

» tempérament de fer, cette solidité à toute épreuve, cette » énergie et cette vitalité qu'on s'étonne ne jamais voir dimi- » nues constituent ce que l'on appelle la *qualité*. »

Notre remonte de cavalerie rencontre cette autre difficulté que le cheval correct, *à deux mains*, qu'elle recherche, est précisément le cheval *marchand* par excellence, celui qui dans le commerce civil trouve un débouché facile et à des prix meilleurs qu'un cheval uniquement troupier.

Il semblerait à première vue, pour la Régie, que la faculté du cheval de s'atteler ne doive pas avoir la même importance; elle est cependant nécessaire pour assurer la vente soit aux officiers, soit après la réforme, et pour permettre d'utiliser le cheval dans les écoles d'artillerie lorsqu'il sera surnuméraire.

Des divers types employés pour la remonte.

En quelques mots, voici une appréciation sur ces divers types.

L'anglo-normand est lent à se faire (6 à 7 ans), d'un gros entretien, dur à dresser et d'un grand prix.

Les pur-sang anglais ou arabes ont souvent un tempérament trop nerveux pour des chevaux d'armes montés par des officiers de milices.

Les hongrois sont surtout chevaux de selle, endurants, mais « canailles », et conviennent mal à nos gens.

Les ostpreussen silésiens ou poméraniens, souvent légers pour nos paquetages et la plupart de nos cavaliers et dans les brancards un peu « saute-ruisseau »,

L'irlandais est un excellent cheval à deux mains, aussi *charger* que *carossier*, mais il demande pour venir à bonne fin du travail et du poignet.

Les danois, du moins ceux embrigadés en 1878, sont plus paysans que soldats, et se sont fait apprécier plutôt à la charrue qu'au *Springgarten*.

Les allemands du Nord, déjà cités, élevés plus ou moins en anglais, réunissent non toutes les qualités requises du cheval de cavalerie helvétique, mais bien un certain nombre d'entre elles, entr'autres : le prix, le caractère, la taille, l'aptitude au dressage, ce qui les a fait adopter presque exclusivement pour les guides et dragons. Qu'il soit permis d'ajouter qu'ils ont plus de bouquet que de cachet, plus de brillant que de trempe, qu'en un mot ils conviennent mieux au financier qui monte

par ordonnance du médecin qu'à la patrouille qui devra reconnaître 50 km. de terrain avant déjeuner.

Que fera-t-on des américains échappés à la protection de Mac Kinley? On les dit pas très lestes, avec un long « dessus », plutôt trotteurs que galopeurs et de types tellement divers, — cela se conçoit facilement avec leur élevage à la diable, — qu'il est difficile de faire un gros paquet du même moule.

Le meilleur de tous, alors que, pour être cité en queue, il n'a pas à refaire l'oiseau, celui qui convient à notre condition sociale et militaire, c'est le bon cheval du pays, amélioré par le sang et par la bouche, élevé au bon endroit et par un bon maître.

Un novateur en matière chevaline, un vrai homme de cheval, celui-là, le capitaine de dragons d'Albis, s'écriait en 1883 : « La cavalerie suisse sera nationale, ou elle ne sera pas. » Et cependant elle est encore, elle existe encore, mais au prix de quels sacrifices imposés au nom de la Défense nationale et acceptés de gré ou de force par l'agriculture !

Du protectionnisme en matière d'élevage.

A tout considérer, les charges militaires qui pèsent si lourdement sur le budget des Etats européens et font crier les enrôlés dans la compagnie du receveur, ne sont pas si onéreuses qu'on pourrait le croire à première vue. A part une certaine perte de temps, largement compensée par les leçons de discipline, d'abnégation, de connaissances pratiques, d'étude du pays, et par l'échange d'idées avec nos concitoyens de l'autre bout du territoire, les sommes consacrées à l'armement, à l'habillement et à tout le matériel de guerre profitent largement à tous, à la condition que l'on soit protectionniste. A en croire la théorie du libre-échange, on doit acheter à chaque pays ce qu'il produit mieux et à meilleur compte que le sien propre, quitte à se récupérer soi-même dans les mêmes conditions. Laissant de côté ce qui se passe en matières alimentaires, voyons ce qui se produit avec le bétail.

Un wagon de vaches laitières de la race de Schwytz, expédiées en Italie et vendues en moyenne 600 fr., compense un wagon de bœufs gras valant 85 fr. le quintal. Les premières ont été fabriquées avec les succulents fourrages et l'air vivifiant des Alpes suisses, et les seconds amenés à point grâce aux céréales du Piémont ou de la Lombardie.

Un wagon de taurillons ou de génisses du Simmenthal, payés au prix de ces dernières années, soit de 1000 à 3000 fr., compense largement une demi-douzaine de wagons de cochons, qui nous viennent d'Autriche au prix de 40 et quelques centimes la livre, c'est-à-dire à un prix ruineux pour nos agriculteurs.

Le lait vendu comme Gruyère en France nous rentre sous forme de veaux gras par la Savoie.

Il est facile de multiplier ces exemples, qui se répètent avec la facilité des moyens de transport et malgré les embûches et les restrictions créées par les traités de commerce ou par les règlements de police sanitaire, créés toujours à temps et à propos pour mettre un frein à l'importation, lorsque celle-ci prend des proportions gênantes pour l'un des contractants.

On arrive ainsi naturellement à se demander si nous avons intérêt en Suisse à laisser de côté l'élevage du cheval pour nous consacrer exclusivement à notre spécialité, l'élevage du bétail bovin, et exceptionnellement de la chèvre. Devons-nous, comme c'est le cas pour le mouton et en grande partie pour le porc, l'acheter au dehors, avec le bénéfice réalisé sur d'autres branches de l'agriculture ou dans d'autres industries ?

A ce compte, on en arriverait fatalement à acheter à denier comptant tout ce qui est prêt à jouir : cheval de 5 ans mis à deux mains ; vache fraîche vêlée de son second veau ; la chèvre au printemps ; le porc gras à Noël, et le mouton tout découpé en gigots et côtelettes !

La comptabilité agricole prouve par l'arithmétique ou l'équation au 1er degré qu'une vache prête revient plus cher, élevée à l'écurie qu'achetée sur la foire, et qu'un cheval, avant d'avoir payé ses quatre fers, vous coûte plus cher que chez le marchand qui l'a acheté à 100 lieues de distance et prend sur vous son honnête bénéfice. Un exemple : Dans une remonte, à Berne, un éleveur du Simmenthal présente une fille de « champion » âgée de 5 ans. Après avoir été sévèrement jugée, elle est payée 47 $^1/_2$ napoléons. La jument reconnue et payée, le vendeur dresse son bilan comme suit : Prix d'achat de la pouliche à 6 mois, 400 fr. Elle était offerte en vente dès l'âge de 4 ans sans avoir trouvé d'amateur. En comptant 30 francs de frais de Zweisimmen à Berne, il restait au propriétaire 520 fr. pour avoir « bercé cette poupée » pendant 4 $^1/_2$ ans, soit un peu plus de 30 centimes par jour. En établissant

la comparaison avec l'élevage du bétail, le brave homme faisait la juste mais amère réflexion qu'en achetant, avec le même argent, chaque année un « aspirant taureau » ou une génisse il les aurait revendus 8 à 10 mois après en doublant sa mise de fonds et en se procurant un revenu d'un peu plus d'un franc par jour.

Toutes les régions de Suisse ne sont pas le Simmenthal ou l'Emmenthal. Il en est où le bétail ne peut prospérer, d'autres où il n'a pas de sortie à l'étranger et où, par contre, le cheval est indispensable aux exploitations agricoles, dans lesquelles il rendra des services dès l'âge de 2 $^1/_2$ ans, paiera sa pension un an plus tard, et permettra aussi l'utilisation de certains fourrages et leur transformation en engrais.

Importation, Exportation, Amélioration.

En 1896, on a importé en Suisse pour :

8,912,346 francs de chevaux,
100,200 » de mulets,
72,561 » d'ânes, et
989,572 » de poulains, — les premiers en moyenne à 674 fr., les seconds à 327 fr., les troisièmes à 157 fr. et les derniers à 495 fr. la tête, soit pour 10 064 679 francs de solipèdes.

Il fut un temps où la Suisse exportait des chevaux de luxe, surtout en Italie, et se suffisait à elle-même pour ses chevaux de trait et de voiture. Actuellement, on achète tout à l'étranger, depuis le croate laitier à 250 fr. jusqu'aux irlandais ou anglo-normands de landau à 5 ou 6000 fr. la paire, ou les chevaux de grand gala à 10 000 fr.

Cette lacune de notre production chevaline a préoccupé le gouvernement fédéral; celui-ci a commencé à pousser à la production du cheval de sang, dès 1868, par l'achat de demi-sang anglais. Certains cantons avaient déjà commencé plus tôt, ainsi le Canton de Vaud, en 1863, par l'acquisition des anglo-normands *Espoir*, *Gildas* et *Gabier*. Les essais faits antérieurement à la fin du siècle dernier et dans le commencement du présent avec des pur-sang ou demi-sang ont été trop isolés et menés avec trop peu d'esprit de suite pour produire un résultat pratique ; on peut cependant dire, sans être taxé d'exagération, que l'élevage du bon cheval en Suisse date de bientôt 30 ans.

L'amélioration de la race chevaline, sous le haut patronage de la Confédération, secondée par les Cantons, a consisté en : 1° Achat d'étalons reproducteurs ; — 2° Primes d'élevage et de conformation ; — 3° Primes de reproduction ; — 4° Subsides de pâturages, — et 5° Rarement et parcimonieusement en primes de courses et dressage. Récemment, une puissante société d'élevage à réussi même à se faire primer pour son *hivernage* et pour l'importation d'une trentaine de *pouliches à l'engrais*.

Le chapitre du budget relatif à l'amélioration de l'espèce chevaline donne pour 1896 les chiffres suivants :

Achat d'étalons étrangers (15 sujets).	Fr.	142,890	—
Frais y relatifs.	»	10,914	30
1 étalon du pays	»	1,048	05
Rachat de 4 anciens étalons . . .	»	5,909	—
	Fr.	160,761	35
Frais de dépôt d'étalons à Thoune, déduit les saillies	»	66,276	22
Primes de pouliches	»	57,780	—
Subsides de pâturage.	»	24,076	—
	Fr.	308,893	57
Cours de maréchalerie à 2 cantons .	»	4,473	56
Total . . .	Fr.	313,367	13

En 1896, 3 étalons ont été payés les uns dans les autres 90 000 fr.

Notons ce chiffre pour le comparer plus loin avec celui des achats effectués dans le pays en élèves indigènes.

Aptitudes exigées du cheval de cavalerie.

Les exigences de la guerre moderne et spécialement le rôle assigné à la cavalerie nécessitent la création d'un cheval à aptitudes et rapidité exceptionnelles qui ne convient guère ailleurs qu'à la chasse à courre.

Zaroulet et Chouvel, dans leur traité, décrivent le cheval de selle : « avec un bon dessus, une poitrine profonde, un garrot » en arrière, une épaule longue et bien dirigée, une encolure » bien sortie qui font le cheval de fond et de vitesse qui, » même étoffé, franchit les obstacles avec la légèreté de l'oi-

» seau et quitte la selle pour atteler le coupé, le phaéton ou la
» victoria avec la même maëstria qu'il montait le cavalier. »

Le baron de Vaux le définit en disant : « Le cheval d'esca-
» dron doit être souple, léger, vigoureux, résistant, maniable,
» capable de déployer une grande somme de vitesse et d'éner-
» gie, cheval précieux s'il en fut, cheval de guerre, en un
» mot. »

Maurice de Gasté, déjà cité, dit à son tour : « Pour suppor-
» ter les fatigues du service de découverte, il faut de la vitesse
» et du fond ; pour le combat corps à corps, il faut de la sou-
» plesse. Le sang seul donne tout cela, car la supériorité des
» chevaux au point de vue des fatigues les plus excessives a
» toujours été en raison directe de leur degré de sang. » Puis comme critérium du bon cheval il demande de lui : « le kilo-
» mètre en 2 minutes, au trot sur 1 km. ; 100 kilomètres en
» 12-15 heures et 48 km. en 3 heures. »

En Suisse, on n'est pas si féroce, et les prescriptions relatives aux achats de remonte de 3 ans contiennent ceci :

« Pour pouvoir être achetés, les poulains doivent avoir une
» hauteur de garrot de 153 cm., déduction faite des fers, cram-
» pons, etc. ; ils doivent avoir bon caractère et posséder une
» belle allure franche et régulière ; la tête doit être légère et
» bien attachée, le dos et le rein courts et s'approchant de
» la forme horizontale ; les membres doivent être exempts de
» tares et présenter des aplombs réguliers ; enfin les sabots
» doivent être en bon état. »

Ces prescriptions n'ont donc rien d'excessif ou de prétentieux, et l'on s'étonne à bon droit de constater, qu'après 30 ans d'amélioration, le chiffre des remontes de cavalerie achetées en Suisse reste plutôt en dessous de ce qu'il était il y a 15 ans. A qui ou à quoi attribuer ces résultats ?...

A considérer la qualité du cheval de guerre, tous les militaires sont d'accord pour demander de lui la légèreté pour marcher vite, la force pour porter du poids, une grande somme d'énergie pour que, soit à la selle, soit au trait, il fournisse à un moment donné sa dernière étincelle, aussi bien que le soldat la dernière goutte de son sang. Le cheval d'armes devrait être élevé et fabriqué d'une manière toute spéciale : être fortement avoiné dès le sevrage ; avoir beaucoup de mouvement, en toute saison, en raison du proverbe : « Le plus grand ennemi du cheval, c'est l'écurie » ; être progressivement entraîné

dès l'âge de 3 ½ à 5 ans et ne paraître définitivement dans le rang qu'à l'âge de 6 ans. Ce cheval n'est souvent pas le cheval marchand, il est de formes souvent effilées, plutôt galopeur que trotteur ; il en résulte qu'après avoir coûté 1200 à 1400 francs pour être amené à 3 ans, s'il est refusé par la remonte, il vous reste sur les bras, ou que, s'il trouve grâce devant ses juges, il est généralement taxé en dessous de son prix de revient.

Du système suivi en Suisse pour l'amélioration du cheval.

Le résultat du système s'est nettement dessiné depuis trois ans. Dans le début des achats à l'étranger, les marchands, frustrés dans leur commerce, ont cherché à faire l'importation sur le même pied que la Confédération. Ce système n'ayant pas réussi, ils ont profité de la défaveur croissante où tombaient les premières remontes allemandes et les premiers croisements anglo-normands, pour importer le cheval de voiture, carossier, camionneur ou laboureur, en portant ainsi un coup haut et droit à l'élevage indigène.

La Confédération, de son côté, ne pratiquant pas les achats nécessaires pour indemniser ou encourager l'éleveur des dépenses faites d'après sa direction et à son intention, cette branche de l'industrie agricole était tombée au minimum possible jusqu'au moment où l'abaissement de 15 fr. à 6 fr. du coût de la saillie a fait relever *artificiellement* le nombre des juments saillies, nombre qui, en 1896, a atteint 5745, soit 500 de plus qu'en 1895.

Ceux qui ont élevé dans le sens de l'impulsion fédérale ont dû faire volte-face, changer leur « fabrication » afin de produire le cheval demandé par l'industrie ou l'agriculture, et, pour cela, se servir d'un autre type de reproducteurs que ceux dits « approuvés ». Et c'est ainsi que nous sommes arrivés, en 1897, à cet étrange résultat qu'avec un effectif de moins de 6000 poulinières nous avons des reproducteurs de neuf races différentes [1], sans compter les marrons et divers métis de sang douteux.

Pour avoir été trop tendue, la corde de l'arc a cassé avant

[1] Ces neuf races se répartissent comme suit : Pur-sang anglais, anglo-normands, anglo-breton, Norfolk-breton, anglo-pays, Luxembourgeois dit Rheinthäler, Ardennais, Ostfriesländer et Percherons.

d'avoir lancé la flèche, et ainsi nous nous éloignons du but. Il eût été préférable de s'en tenir au système adopté de l'amélioration par l'anglo-normand, en tenant compte du vœu formulé par les présidents des commissions d'expertise pour les pouliches *que la direction donnée à notre élevage restât la même, mais que, dans les achats futurs d'anglo-normands, on tînt compte des reproducteurs étoffés et avec de l'os.*

Notre amélioration, jeune de 30 ans, avait peut-être été un peu trop vite en besogne; on s'était lancé avec des reproducteurs trop rapprochés du sang, et, pour cela, on avait négligé la charpente.

En restant dans un juste milieu, on aurait probablement obtenu des chevaux plus *pratiques*. L'adaptation au sol et au climat aurait fait le reste, et nous aurions obtenu à la cinquième génération, — nous sommes situés entre la troisième et la quatrième, — c'est-à-dire dans 8-10 ans « l'anglo-normand en petit », selon l'expression du président de la Société hippique, M. le lieutenant-colonel Bovet. Le Département de l'agriculture fédéral a rendu la main à quelques sociétés omnipotentes. Au nom de la Défense nationale, le Département militaire a carrément lâché les intérêts de ses nationaux, qui, ne pouvant continuer à travailler à perte, l'ont lâché à leur tour. Retarder l'achat des produits qui ont 2, 3 et bientôt 4 sangs anglo-normands, sans compter ceux issus de jument de sang ou retouchées avec le pur-sang, cause non seulement une perte considérable à l'économie nationale, qui ne sait où les écouler, favorise l'importation et va à l'encontre du but qu'on s'est proposé et qu'on espérait atteindre sous peu.

En 1886, dans une brochure intitulée l'*Elevage du cheval en Suisse*, M. Müller, chef de division au Département de l'agriculture, constatant que le nombre des chevaux utilisables avait diminué de 5000 depuis 1877, disait :

Cet état de choses constitue pour notre indépendance un danger sérieux et sur lequel on n'a pas assez attiré l'attention. Quelque soit l'excellence de l'équipement et de l'armement de notre armée et quelque peine qu'on se donne pour l'instruire, il est cependant impossible de la considérer comme capable de tenir campagne, s'il est à prévoir que ses officiers et ses sous-officiers seront mal montés ou pas du tout montés et que ses batteries seront attelées d'une façon insuffisante. Ce danger est d'autant plus grand que par suite de notre situation politique, il nous serait impossible, au moment d'une mise sur pied générale, même au prix

des plus grands sacrifices, de tirer de l'étranger les chevaux qui nous manquent.

Et plus loin :

Notre but doit être de produire un cheval dont les plus beaux sujets puissent servir à la remonte de la cavalerie, les sujets moyens à la remonte des sous-officiers d'autres armes et les sujets ordinaires à l'attelage des voitures de guerre. Du reste, l'exposition qui a eu lieu à Berne au printemps de 1889, — et dans cette catégorie la division « chevaux suisses de remonte » exposés par le département militaire fédéral a prouvé que l'élevage de cette race est possible en Suisse. On ne peut pas non plus demander à l'agriculteur d'élever des chevaux par pur patriotisme. L'élevage doit être rémunérateur. Tâchons d'imiter ce qui se fait soit en Normandie, soit en Prusse pour arriver au même résultat : créer pour l'armée, pour l'agriculture, pour les transports, un cheval plus vigoureux et plus rapide. L'argent que l'Etat dépensera pour la tenue de ses étalons, pour les achats de chevaux de remonte et d'une manière générale pour l'élevage du cheval ne formera qu'une bien minime partie du budget militaire et restera de plus dans le pays. Les dépenses militaires ne sont jamais aussi onéreuses qu'elles le paraissent si elles sont faites dans le pays, car elles en activent la production. Le cheval est aussi nécessaire à notre défense que les fusils et les canons; sans les chevaux, les canons ne sont d'aucune utilité. Le nouvel armement de l'infanterie coûtera beaucoup d'argent, et si une nouvelle invention nous forçait à mettre cette arme au vieux fer avant qu'elle eût servi, ce serait une grosse dépense inutile. L'amélioration de notre race chevaline exige des sacrifices infiniment moins considérables, et de plus ce qui est créé et amélioré dans ce domaine constitue un capital réel, productif, une augmentation certaine de la fortune du pays.

(A suivre.)

Aperçu de la répartition des voitures d'un corps d'armée.

Nous donnons, pour les voitures d'un corps d'armée, le tableau ci-joint, qui présente d'une manière synoptique très claire l'état des voitures des diverses colonnes de trains, la répartition du personnel autre que les conducteurs, ainsi qu'un aperçu du service des trains en campagne.

Ce tableau, approuvé par le chef de l'arme de l'artillerie comme répartition normale, sert de guide de l'instruction sur le service des trains dans l'école des aspirants d'artillerie.

Il est évident qu'on peut organiser autrement les divers échelons de trains, mais la répartition présentée sera utile